

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1) Contexte général pour une demande de VAE

La validation des acquis de l'expérience mentionnée à l'article L.6111-1 a pour objet l'acquisition d'un diplôme ou partie de diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles prévu par l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le CQP « Animateur » option Pelote Basque. Pour des certifications différentes, il ne peut déposer plus de trois demandes au cours de l'année civile (décret n°2002-615 du 26 avril 2002).

Ont accès à la VAE, les personnes qui peuvent justifier 1607 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce CQP et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinue sur les 6 dernières années

2) Description de la procédure de VAE :

a. Conditions de recevabilité de la demande des candidats

Les dossiers de demande de validation sont disponibles auprès de la FFPB.

Les dossiers de validation pour le CQP « Animateur » Pelote Basque sont adressés à la FFPB selon le modèle de demande correspondant figurant en annexe I pour la VAE.

Préalablement à la validation des dossiers par le jury, une commission de la FFPB vérifie la recevabilité de la demande puis la partie descriptive. Les demandes de VAE sont alors instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatives sur proposition de la FFPB. Le jury vérifie que le candidat répond aux exigences stipulées à l'article 5 du règlement du CQP.

Pour la VAE, la procédure s'effectue comme suit :

- Renseignement sur la démarche VAE auprès de la FFPB sur le site internet www.ffpb.net , téléchargement du dossier partie 1 et partie 2 sur le site.
- une partie « recevabilité » qui doit permettre à la FFPB de vérifier les exigences suivantes :
 - o Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP
 - o Être titulaire d'une attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 secours (PSC1), certifications de secours en équipe de niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou d'autres qualifications admises en équivalence (AFPS, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), en cours de validité ou certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)).
 - o Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et la pratique de la Pelote Basque de moins d'un an.

- Justifier 1607 heures d'expérience professionnelle ou bénévole à partir de documents (attestations d'employeurs ...) qui rendent compte de ces expériences et de la durée des différentes activités qui l'ont constituée en lien avec ce CQP et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinuée sur les 6 dernières années
- La réponse sur la recevabilité est notifiée au candidat par la FFPB dans un délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

b. Conditions de validation de la demande des candidats

- Une partie « dossier » : doit figurer la description de plusieurs activités réalisées par le candidat (4 au minimum). Cela doit permettre au candidat de mettre en avant les compétences acquises en lien avec le CQP « Animateur Pelote Basque » et aux jurys de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigés pour l'obtention du CQP « Animateur Pelote Basque ».
- une commission d'experts de la FFPB (composée à minima du responsable de formation et d'un professionnel de l'activité) valide l'ensemble des pièces fournies par le candidat. L'évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues. Cette évaluation peut être complétée par un entretien et/ou une mise en situation pédagogique. Le candidat est convoqué, si besoin, dans un délai de 3 mois. Au regard du dossier du candidat, la commission d'experts peut demander à obtenir, dans le cadre d'un entretien, des précisions supplémentaires sur un ou plusieurs points de son expérience, il pourra également solliciter une mise en situation afin que le candidat puisse démontrer toutes les compétences requises au regard du CQP Animateur Pelote Basque.
- Validation par le jury plénier.

Annexes I

**DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE
 L'EXPERIENCE POUR L'OBTENTION DU
 CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
 ANIMATEUR PELOTE BASQUE**

(À adresser à la Fédération Française de Pelote Basque)

Nom : N° de licence (facultatif) :

Prénom : Date de naissance :

Nationalité :

Adresse complète :

Tel : Courriel :

Profession actuelle :

Prérequis obligatoire :

Cocher la case et joindre les pièces justificatives	
Avoir 18 ans	
Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole équivalent à 450 heures sur les 3 dernières années correspondant aux activités du CQP	
Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la pelote et disciplines associées datant de moins de 3 mois	
Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou équivalent (SST)	

Diplômes et formations suivies par le candidat :

Qualifications et diplômes sportifs du candidat : Vos qualifications et diplômes sportifs renseignent le jury sur votre profil mais ne sont pas une condition nécessaire pour obtenir la validation de vos expériences.

Indiquez les diplômes sportifs détenus, les années d'obtention et joindre les pièces justificatives (photocopie de la qualification ou attestation de réussite)	
Diplômes	Années

Formations et qualifications scolaires et universitaires du candidat : Vos formations et qualifications scolaires et universitaires renseignent le jury sur votre profil mais ne sont pas une condition nécessaire pour obtenir la validation de vos expériences.

Indiquez les formations et diplômes scolaires et universitaires obtenus, les années d'obtention et joindre les pièces justificatives (photocopie de la qualification ou attestation de réussite)	
Diplômes	Années

Autres formations du candidat :

Indiquez les formations suivies, les années de réalisation et joindre les pièces justificatives (photocopie de la qualification ou attestation de réussite)	
Formations	Années

Résultats sportifs en Pelote: Vos résultats sportifs en Pelote renseignent le jury sur votre profil mais ne sont pas une condition nécessaire pour obtenir la validation de vos expériences.

Ne notez que les 3 résultats les plus marquants

Les résultats sportifs doivent faire l'objet d'une attestation de performance signée par le directeur technique national de la fédération française

Expérience du Candidat :

Pour justifier d'expériences dans l'encadrement sportif en Pelote Basque, vous devez remplir les fiches jointes en annexe et autant de fiches que nécessaires. Les expériences citées doivent faire l'objet de descriptions mettant en évidence les compétences acquises.

- ✓ **IMPORTANT : Le cumul de toutes vos expériences doit justifier d'un volume horaire d'activités professionnelles ou bénévole équivalent à 450 heures sur les 3 dernières années correspondant aux activités du CQP, dans l'option choisie.**

EXPERIENCE(S) :

Emplois ou fonctions bénévoles en lien avec le CQP « Animateur Pelote Basque ».

Structure d'intervention : Emploi ou fonction exercée : Période : du au Total des heures effectuées : (Justificatifs et attestations à joindre)
--

Structure d'intervention : Emploi ou fonction exercée : Période : du au Total des heures effectuées : (Justificatifs et attestations à joindre)
--

Structure d'intervention : Emploi ou fonction exercée : Période : du au Total des heures effectuées : (Justificatifs et attestations à joindre)
--

TOTAL des heures effectués (avec justificatifs et attestations) :

Tableau récapitulatif des activités décrites sur les fiches expériences (nombre non limitatif)
1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -

Motivation de la demande de validation par le processus de la VAE : Expliquez en quelques lignes vos motivations pour l'obtention du CQP de

Je soussigné,, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et sollicite au regard des attestations fournies et des expériences décrites la validation de tout ou partie du certificat de qualification professionnel d'« **Animateur Pelote Basque** »

Demande de validation de la totalité du CQP : OUI NON

Au regard de mon dossier, je demande la validation des activités de compétences suivants :

Vous pouvez demander la validation du CQP « Animateur Pelote Basque » en totalité ou uniquement certaines Activités de Compétences (voir le contenu des Activités de Compétences dans le référentiel du CQP « Animateur Pelote Basque » pour plus de précision

Si non, précisez les Activités dont vous demandez la validation :

- AC 1
- AC 2
- AC 3
- AC 4
- AC 5

Fait à, le

Signature :

Dossier complet à renvoyer au format papier à :

CNF - FFPB
60 Avenue Dubrocq
64100 BAYONNE

En format numérique à : ctn.occitanie@lopb.fr

Activité 1 :

Activité 2 :

Activité 3 :

Activité 4 :

Activité 5 :

Activité 6 :

Annexes II

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATIONS DU CQPANIMATEUR PELOTE BASQUE

CQP ANIMATEUR PELOTE BASQUE
REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES
OC SPORT – CPNEF SPORT

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
1. Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité	
A1 – Accueil des publics avant et après la séance <ul style="list-style-type: none"> - Information des conditions de déroulement de l'activité - Explication des règles 	C1.1 – Se présenter et présenter l'activité Pelote Basque (logique interne, règles du jeu) et le cadre de son intervention. C1.2 Écouter les besoins et attentes des publics afin de réaliser un diagnostic sur les besoins des pratiquants tout en respectant les prérogatives de son intervention. C1.3 Communiquer de façon appropriée et positive avec les publics selon les situations et les besoins du public afin de démarrer la séance dans des conditions favorables à l'apprentissage. C1.4 Expliquer les règles de vie en club en s'appuyant sur les comportements citoyens et le respect du règlement afin de les faire respecter.

	<p>C.1.4 Choisir le matériel adapté aux nouveaux pratiquants afin de susciter des progrès et de maintenir la motivation.</p> <p>C.1.5 Veiller à la sécurité des personnes et en particulier des enfants jusqu'à la fin de la prise en charge.</p> <p>C1.6 Anticiper sur les effectifs de la prochaine séance en s'appuyant sur des outils informatiques et numériques afin de la construire en bonnes conditions.</p>
<p>2. Encadrement de séances en Pelote Basque en respectant le matériel, la sécurité des pratiquants et des tiers et les règles qui dirige le jeu</p>	
<p>A2 .–Encadrement d'une séance : analyse du jeu après la séance et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception de séance - Conduite de séance - Évaluation des joueurs - Autoévaluation 	<p>C.2.1 Concevoir et mettre en œuvre des situations en pelote basque adaptés aux publics en s'appuyant sur la connaissance des caractéristiques du public afin conduire une séance adaptée.</p> <p>C.2.2 Intervenir dans le cadre de la séance en s'appuyant sur le questionnement, l'écoute, l'observation tout en faisant preuve d'adaptation pour provoquer de la réussite aux apprentissages souhaités.</p> <p>C.2.3 Conduire et animer avec enthousiasme sa séance afin de mobiliser la motivation des joueurs et ainsi faciliter engagement et progrès.</p> <p>C.2.4 Développer l'esprit sportif et le respect mutuel en mettant les joueurs dans les conditions optimales d'écoute et d'engagement afin de faire de la pelote un support éducatif comme pédagogique.</p> <p>C2.5 Évaluer les participants par le questionnement régulier avec les pratiquants avant pendant et après l'action pédagogique et s'autoévaluer dans sa pratique professionnelle en verbalisant les temps forts et temps faibles de la séance.</p>

3. Dynamisation dans et autour de l'activité en sécurité et intégration dans le fonctionnement de la structure	
<p>A3 .–Dynamisation de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion d'actions et d'évènements. 	<p>C.3.1 Construire un cycle pédagogique en s'appuyant sur les connaissances des joueurs et du jeu avec son tuteur et l'encadrement du club dans la perspective d'un projet partagé.</p> <p>C.3.2 Participer à l'organisation et à l'évaluation des premiers niveaux techniques de la pelote basque.</p> <p>C.3.3 Encourager les pratiquants à s'engager en communiquant sur les événements et sur le calendrier des événements du club. afin de fidéliser le public.</p> <p>C.3.4 Accompagner les pratiquants dans l'événement en donnant des conseils afin de garantir la réussite de ce dernier.</p> <p>C.3.5 Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants en s'appuyant sur la communication préparée et organisée.</p>
<p>A4 .–Intégration de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au fonctionnement de la structure - Élaboration d'un rapport d'activité - Contribution dans l'élaboration ou la mise en œuvre du projet. - Entretien du matériel pour la sécurité des pratiquants. 	<p>C.4.1 S'intégrer dans sa structure en s'appuyant sur le travail d'équipe et en se situant dans l'organigramme et partenarial afin de participer à son fonctionnement.</p> <p>C.4.2 Autoévaluer ses interventions en s'appuyant sur les supports pédagogiques afin de réguler son potentiel d'action dans la structure.</p> <p>C. 4.3 Apprécier la satisfaction des pratiquants en questionnant afin d'apprécier son intervenant au regard des attentes du public</p> <p>C.4.4 Rendre compte des actions en établissant un bilan des actions menées et en communiquant oralement ou par écrit auprès des responsables.</p> <p>C.4.5 Préparer les espaces ou matériels en s'appuyant sur les installations (mur et lignes) et les instruments pédagogiques adaptés pour fédérer et fidéliser les différents publics.</p> <p>C.4.6. Assurer l'entretien courant du matériel en vérifiant la qualité des pelotes, des instruments et les supports pédagogiques utilisés.</p>

A5 .– Assure la protection des personnes en situation d’incident ou d’accident.

C.5.1 Assurer la gestion des incidents en intervenant avec l’ensemble de l’encadrement pour restaurer une situation normale.

C.5.2 Alerter les secours et prévenir en cas d’accident en fonction des procédures existantes.

C.5.3 Protéger les blessés et le groupe en cas de besoin.

C.5.4 Repérer les situations à risques et leur possible évolution en intervenant sur l’aménagement de la situation et les consignes à donner aux usagers.

C.5.5 Intervenir pour restaurer une situation normale en sensibilisant les pratiquants aux risques inhérents à la pratique afin d’assurer une pratique en sécurité.

C.5.6 Mettre en place des mesures de protection des personnes pour : la protection et l’alerte, les hémorragies, les positions d’attente, la perte de connaissance, l’arrêt cardiaque.